

Faire une demande d'aide(s)

Conditions d'octroi des financements

(études préalables, travaux, aides techniques)

- Etre adhérent et avoir des revenus inférieurs aux plafonds ci-dessous,
- Ne pas être ayant droit d'une prestation similaire d'ergothérapie dans un autre dispositif de financement
- Ne pas avoir acheté les aides techniques ou avoir lancé les travaux avant la décision d'octroi des financements.

Plafonds revenus fiscaux de référence 2018

	Ile de France	Autre région
1 personne	36.664	27.897
2 personnes	53.812	40.800
3 personnes	64.629	49.065
4 personnes	75.466	57.322

Dépôt de la demande de financements

Le formulaire de demande et la notice explicative peuvent être collectés auprès du siège de France Parkinson ou téléchargés sur <https://www.franceparkinson.fr/la-maladie/prise-en-charge/adapter-son-domicile/>



Réaliser les prestations

Intervenants

La mise en œuvre des prestations a été confiée aux associations départementales SOLIHA. Après avoir obtenu les aides de France Parkinson, vous passerez un contrat de prestation de services avec l'association SOLIHA de votre département ou à défaut avec celle la plus proche de chez vous.

Règlement des prestations

Les prestations financées par France Parkinson seront réglées directement à l'association locale SOLIHA, après transmission des documents produits qui seront ensuite anonymisés.

Permanence de la commission habitat

- de France Parkinson le jeudi après-midi
- 18 rue des terres au curé, 75013 Paris
 - 01 45 20 22 20
 - habitat@franceparkinson.fr
 - <https://www.franceparkinson.fr/la-maladie/prise-en-charge/adapter-son-domicile/>

FÉDÉRATION
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT


malakoff médéric
humanis

Maladie de Parkinson : adapter son domicile

Aides financières de France Parkinson



 FRANCE
PARKINSON

Etudes préalables

Prestations financées par France Parkinson

- Visite à domicile d'un ergothérapeute et rédaction du rapport de préconisations
- Repérage des sources de financement de travaux et d'achat d'aides techniques,
- Analyse des devis, (libellés et coûts) et plan de financement du projet.

Prise en charge et bénéficiaires

- Prestations gratuites pour les adhérents de France Parkinson répondant aux conditions d'octroi.



- Pour la mission de l'ergothérapeute, la priorité sera donnée aux personnes non éligibles aux aides existantes (MDPH, caisses de retraites, mutuelles, assurances, sortie hospitalisation, etc.).
- Durant l'expérimentation 2019, les règles d'attribution des aides pourront évoluer.

N'hésitez pas à déposer une demande, même si vous ne savez pas si vous êtes ou non éligible aux aides existantes.

Travaux, achat aide technique

Ce fond est alimenté par France Parkinson avec une contribution exceptionnelle en 2019 de Malakoff- Médéric - Humanis (projet lauréat de l'appel à projet 2019 d'Habitâge).

L'aide vise à diminuer voire à supprimer le reste à charge des projets d'adaptation.



Prestations financées

- Travaux : remplacement de baignoire par une douche, accès fauteuil roulant, pose monte-escalier, aménagement au RDC d'une unité de vie (chambre, SDB, WC) en pavillon, etc.
- Aides techniques : main courante, barre de relevage, planche de bain, rehausseur de WC, couverts ergonomiques,

Prise en charge

- Montant plafonné à 1.000€ TTC
- Variation suivant les revenus et le montant du reste à charge.

Bénéficiaires

Adhérent ayant des revenus fiscaux de référence inférieurs aux plafonds définis.

Adapter votre cadre de vie

En intervenant dans le logement

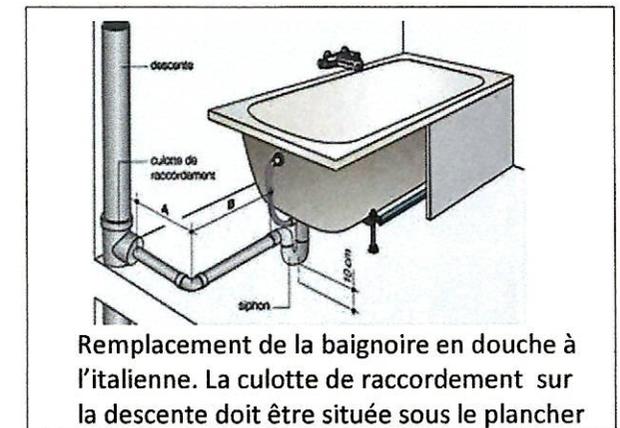
- Aménagement sans travaux (déplacement mobilier, fixation tapis, repositionnement de la chambre au RDC du pavillon, etc.)
- Utilisation d'aides techniques
- Réalisation de travaux d'adaptation de la SDB, du WC, de l'escalier, de la cuisine, etc.

En améliorant l'accessibilité des abords et des parties communes (via le bailleur ou syndic)

- Plan incliné, main courante, motorisation porte de hall, contrôle d'accès, etc.

En changeant d'habitat

- Rapprochement des services
- Vente – rachat d'un logement plus adapté
- Mutation de logement locatif plus adapté,
- Déménagement en résidence autonomie, en résidence services, en EHPAD, etc.



Remplacement de la baignoire en douche à l'italienne. La culotte de raccordement sur la descente doit être située sous le plancher